

Recensement agricole 2020 - Doubs

2 530 exploitations dans le Doubs dont deux tiers spécialisées en bovins lait

En 2020, 2 530 exploitations sont présentes dans le Doubs. Près d'un quart des exploitations du département a disparu entre 2010 et 2020, au profit de l'agrandissement des exploitations qui valorisent désormais 87 ha de SAU moyenne. 67 % des exploitations du Doubs sont de taille moyenne ou grande, part la plus élevée de la région. Si les exploitations spécialisées en bovins lait restent largement majoritaire dans le département, l'effectif des exploitations en grandes cultures est le plus dynamique avec une augmentation d'un tiers sur la période.

Une baisse du nombre des exploitations et une croissance des surfaces plus marquées qu'en région

Parmi les 23 600 exploitations agricoles de la région Bourgogne-Franche-Comté en 2020, le Doubs en dénombre 2 530 (11 %) ce qui place le département en 5^{ème} position régionale et en 1^{ère} de l'ex Franche-Comté. Elles mettent en valeur 220 848 ha de surface agricole utile (SAU), surface qui se maintient en lien avec l'augmentation des surfaces déclarées à la PAC. En 10 ans, 24 % des exploitations ont disparu dans le département, une baisse plus marquée qu'au niveau régional (- 21 %). La SAU moyenne est donc passée de

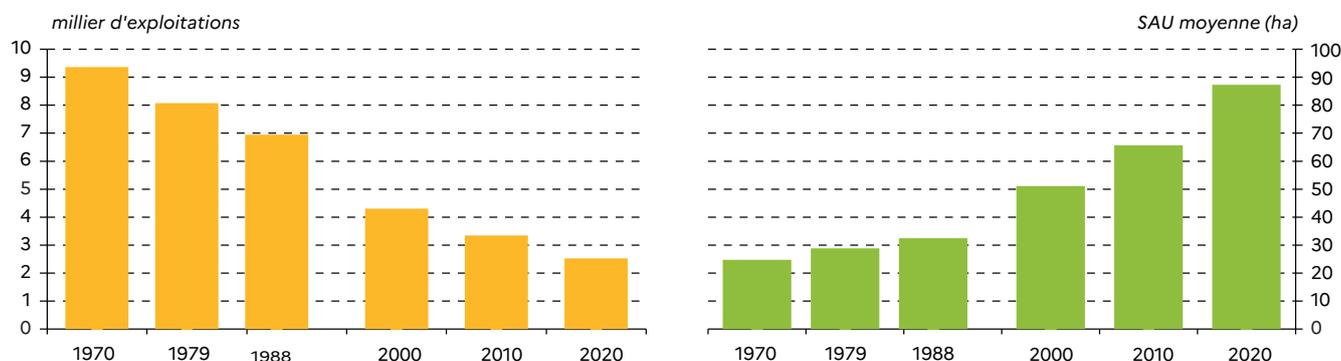
66 ha en 2010 à 87 ha en 2020, soit un tiers de surfaces supplémentaires exploitées en 10 ans. Cette croissance est plus élevée que pour l'ensemble de la région (+ 27 %) mais les exploitations du Doubs restent plus petites que la moyenne régionale de 103 ha. Deux tiers des exploitations du Doubs produisent des produits sous Signes de Qualité et d'Origine (SIQO) ; cette part est la plus élevée au sein de la région, loin devant le Jura (52 %) et la Saône et Loire (41%). En effet, un peu plus de deux tiers des exploitations du Doubs sont

spécialisées en lait dont 97 % sont liées à la production de fromages AOP. Elles suivent un cahier des charges exigeant en terme de limitation de la productivité et de contraintes environnementales et qui leur assure une production rémunératrice. Elles ne sont ainsi pas incitées au passage en Agriculture Biologique (AB). Avec près de 220 unités de production sous AB, soit 8,6 % des exploitations du département, le Doubs n'arrive qu'au 7^{ème} rang régional, devant la Saône et Loire (7,1 %) mais loin derrière le Jura (15,9 %) ou la Haute-Saône (14,9 %).

Graphique 1

En 50 ans, la superficie moyenne des exploitations gagne 50 hectares

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Département du Doubs, hors structures gérant des pacages collectifs.
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau
Le recensement agricole en quelques chiffres dans le Doubs

	2010	2020	Évolution Doubs 2020/2010	Évolution BFC 2020/2010
Exploitations (nombre)	3 340	2 530	- 24,3 %	- 21 %
dont à spécialisation végétale (%)	7,2	11,2	+ 4 points	+ 6,5 points
à spécialisation animale (%)	86,2	84,8	- 1,4 point	- 4,9 points
mixtes (polyculture et/ou polyélevage) (%)	6,5	3,7	- 2,8 points	- 1,8 point
Part des exploitations sous statut individuel (%)	62,9	43,8	- 19,1 points	- 14,8 points
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	3,8	8,6	+ 4,8 points	+ 7,8 points
Part des exploitations vendant en circuit court ² (%)	16,5	16,7	+ 0,2 point	+ 4,8 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	4 670	4 030	- 13,8 %	- 16 %
dont ayant 60 ans ou plus (%)	12,4	13,5	+ 1,1 point	+ 3,3 points
femmes (%)	19,2	21,6	+ 2,4 points	+ 1,3 point
Travail agricole (nombre d'ETP) ³	5 370	4 860	- 9,5 %	- 8,9 %
SAU moyenne (ha) ⁴	65,7	87,3	+ 32,9 %	+ 27,4 %
SAU totale (ha)	219 600	220 800	+ 0,6 %	+ 0,1 %
dont céréales, oléagineux, protéagineux (%)	12,6	10,6	- 2 points	- 1,5 point
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	85,2	86,7	+ 1,5 point	+ 0,7 point
cultures permanentes (%)	0,05	0,07	+ 0,02 points	+ 0,1 point
Cheptel (millier d'UGB)	260 300	262 100	+ 0,7 %	- 5 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Fleurs et plantes exclues en 2010.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Département du Doubs, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

87 % de la SAU détenue par des moyennes et grandes exploitations.

Avec l'agrandissement des structures, les exploitations moyennes et grandes (i.e. détenant plus de 100 000 euros de PBS annuel – Cf. sources et définitions) valorisent désormais 87 % du territoire agricole soit 5 points de plus qu'en 2010. Au nombre de 1 680, elles représentent 67 % des exploitations en 2020 contre 54 % en 2010. C'est la proportion la plus importante de la région devant la Côte d'Or (64 %) et l'Yonne (62 %). Seules les grandes exploitations (PBS supérieur à 250 000 €) gagnent des effectifs entre 2010 et 2020 : + 53 %. Cette évolution est la plus forte de la région. Elle est en partie due à l'économie laitière porteuse qui a augmenté les PBS des exploitations. Les exploitations moyennes et grandes représentent près de 9 exploitations sur 10 parmi les exploitations spécialisées

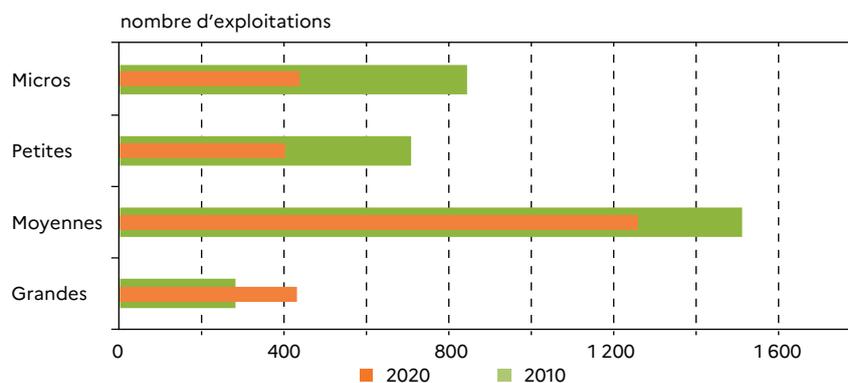
en bovins lait (c'était moins de 8 sur 10 en 2010) contre seulement un peu plus de 3 sur 10 en polyculture élevage. À l'opposé, les micros et petites exploitations (moins de 100 000 euros de PBS), valorisent 13 % de la SAU.

Elles ont perdu 45 % de leurs effectifs entre 2010 et 2020. C'est en polyculture élevage et en élevage porcins ou volailles que la part des micros et petites exploitations a le plus baissé entre 2010 et 2020 (- 15 points).

Graphique 2

Le nombre de grandes exploitations augmente

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : Département du Doubs, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

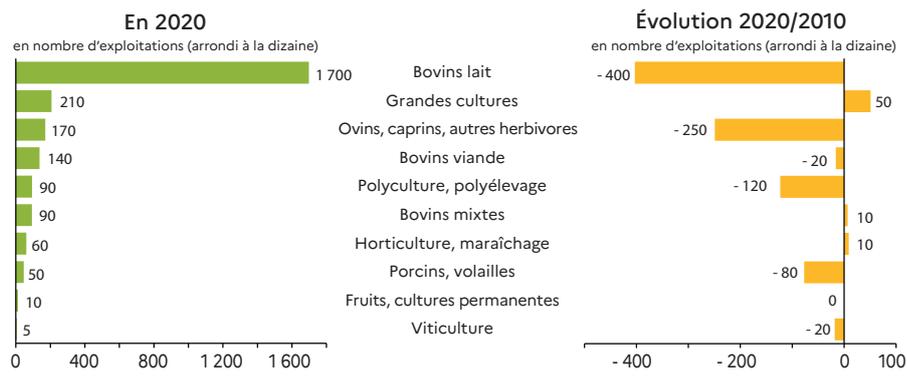
La culture de céréales et oléo-protéagineux se développe en zone basse

Les exploitations de l'orientation technico-économique (OTEX – cf. [source et définitions](#)) bovins lait restent très majoritaires dans le paysage agricole doubsien. Elles continuent de tirer pleinement profit de l'aura auprès des consommateurs des fromages AOP produits sur le massif jurassien. Même si 400 d'entre-elles ont disparu depuis 10 ans, leur proportion a progressé en passant de 63 % à 67 % des exploitations départementales. Dans le même temps, la part des exploitations spécialisées en production végétale (12 %) a progressé de 4 points depuis 2010. Cet accroissement est lié à l'abandon de l'élevage au sein d'exploitations au profit de la culture de céréales, engendrant une hausse du nombre d'exploitations spécialisées en grande culture de + 33 % et une perte de plus de la moitié des exploitations

Graphique 3

Trois exploitations sur dix spécialisées en grandes cultures

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Département du Doubs, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

en polyculture élevage. Les exploitations spécialisées ovines, porcines et volailles perdent également plus de la moitié de leurs effectifs, malgré le développement de filières IGP «Saucisse de Morteau » ou « Saucisse de Montbéliard » ou Label Rouge en filière volaille. Même si la vente en cir-

cuit court dans le Doubs est la moins présente au sein de la région, le développement de ces marchés locaux a permis l'installation d'une dizaine d'exploitants en horticulture et maraîchage, passant leur nombre à 61 sur le département sur une moyenne de 5 ha de SAU.

Une filière porcine historique

Le paysage du Doubs est largement dominé par l'orientation laitière, d'autant plus marquée au niveau des plateaux du Jura. Elle est liée au potentiel agronomique limité des plateaux et à la dynamique de la filière fromagère "AOP Massif du Jura". En plaine, la diversité agricole est plus marquée.

Le Doubs possède historiquement une filière porcine spécifique. Ces élevages se sont développés près des coopératives laitières afin de valoriser le sérum ou « petit lait », co-produit de la fabrication de fromages, dans l'alimentation des porcs à l'engraissement. S'il ne reste plus qu'une vingtaine d'exploitations spécialisées, environ 90 exploitations du département possèdent des porcs dans le département, soit 18 % des exploitations régionales élevant des porcins. Cela en fait le deuxième département derrière la Saône-et-Loire. Les élevages doubsiens ont cependant une taille moyenne plus élevée avec plus de 150 UGB porcins. Deux tiers de ces élevages sont associés à des vaches laitières.

Ainsi, le département détient près d'un quart du cheptel porcine régional (23,4 %), deux points de plus qu'au RA de 2010. Cependant en 20 ans, ce cheptel a diminué de 10 000 têtes, passant de 55 000 à 45 000 têtes entre 2000 et 2020. Environ 5 % du cheptel porcins du département sont des truies destinées à la reproduction, le reste étant élevé pour la production de viande et de charcuterie. Une partie de cette production est revendiquée en Indication Géographique Protégée (IGP), parfois associée à un Label Rouge (12 600 tonnes ont été commercialisées en 2019 en IGP, d'après l'observatoire Signes de Qualité BFC). Environ un cinquième des élevages ayant des porcs sont certifiés en agriculture biologique dont 2 élevages spécialisés dans cette production porcine. En nombre de têtes, cela ne représente toutefois que 1,5 % de la production totale.



DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté
© IGN - BD Cartho

Sources : Agreste - Recensement agricole 2020 Données provisoires

Orientation technico-économique de la commune

- Céréales et/ou oléoprotéagineux
- Autres grandes cultures
- Légumes ou champignons
- Fleurs et/ou horticulture diverse
- Viticulture
- Fruits ou autres cultures permanentes
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Ovins ou caprins
- Equidés et/ou autres herbivores
- Porcins
- Volailles
- Combinaisons de granivores (porcins, volailles)
- Polyculture et/ou polyélevage
- Non classée
- Sans siège d'exploitation

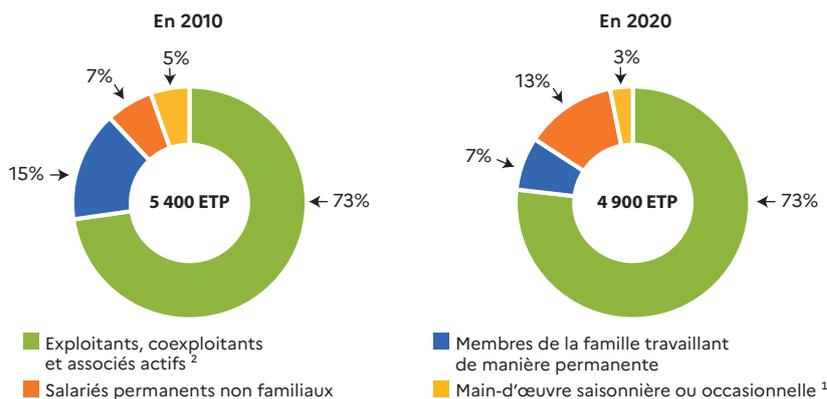
Le recours à de la main d'œuvre non familiale progresse.

En 2020, l'agriculture du Doubs assure un emploi permanent à 5 610 personnes soit à 2,6 % des personnes en emploi début 2020 (source : Insee, estimation d'emploi au 31/12/2019 pour l'emploi total). En comptant les emplois saisonniers, cela représente 4 860 équivalent temps plein (cf-source et définitions), soit 11 % de l'ensemble des ETP agricole de la région ce qui place le département au 4ème rang régional. Cette main d'œuvre a baissé à un rythme similaire à la région (- 9%). Comme en 2010, l'emploi prédomine au sein des exploitants, coexploitants et associés actifs. Ils progressent même en passant de 73 % à 77 % avec l'installation des épouses au sein des GAEC rendue plus accessible. La main d'œuvre familiale permanente

Graphique 4

Le travail familial toujours majoritaire

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.
Champ : Département du Doubs, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

diminue, passant de 15 % en 2010 à 7 % en 2020 au profit d'une main d'œuvre non familiale permanente (13 % des ETP en 2020 soit 6 points

de plus qu'en 2010). Déjà peu usité sur le département, le recours à de l'emploi saisonnier ou occasionnel recule de 2 points depuis 2010.

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

www.agreste.agriculture.gouv.fr